

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

**Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., CALDARA C., DUBOIS G., LAUGAUDIN C., BUFFARD N., LORNE V. Mr MAYNOU A. GUILLET Fr., MANSARD J., COUSIN**

**G.Absents : Mme CARON Véronique qui a donné pouvoir à Mme GUILLET Françoise  
Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir à M.DECLINCHAMP Frédéric  
M.INGOUF Pascal qui a donné pouvoir à M.SYLVESTRE François.M.CREPEL Olivier**

**Secrétaire de séance : Mme MANSARD Jocelyne.**

**Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline.**

**1°) 2013/03 Dons Cuy Infos :** Mr le Maire présente au Conseil Municipal les différents dons reçus pour l'élaboration du CUY Infos. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le don de SARL JOUAN de 200 euros et le don de l'entreprise ROGER de 50 euros et autorisent M.le Maire à établir les titres de recettes correspondants.

**2°) 2013/04 Délibération IEMP Adjoint Technique Principal 1ère Classe, 2013/05 Délibération IEMP Adjoint Administratif et 2013/06 Délibération IEMP ATSEM :** M.le Maire rappelle le but du versement de ces indemnités aux cinq agents concernés pour leurs déplacements personnels, leurs disponibilités, leurs heures de week-end....Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder à l'unanimité une enveloppe globale de 2408.00 euros pour la filière technique, une de 2000 euros concernant la filière administrative et une de 1153 euros pour la filière médico-sociale.

**3°) 2013/07 Délibération enveloppe IAT 2013 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté une enveloppe IAT 2013 d'un montant annuel de 12 000€ pour l'ensemble des agents (celle-ci correspondrait au 13ème mois des agents). Elle sera versée trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre 2013.

**4°) 2013/08 ECAL :** M.le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour contribuer à améliorer les conditions de séjours, les distractions et l'environnement des résidents des maisons de retraite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à cette demande de subvention et verse à l'association la somme de 234.90€ correspondant à 0,30€ par habitant (soit 783 habitants). Il autorise M.le Maire à établir le mandat correspondant.

**5°) 2013/09 Tarif demandé aux parents pour 1/2 heure d'aide aux devoirs :** Les membres, après en avoir délibéré, fixent celui-ci à 2€ et autorisent M.le Maire à établir les factures correspondantes.

**6°) 2013/10 Taux horaire d'indemnité d'heure d'Aide aux devoirs :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, définit le taux horaire d'indemnité de l'aide aux devoirs à 16€73 brut.

**7°) 2013/11 Délibération SCOT :** M.le Maire avise les membres de compléter les statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord afin de prendre en compte les dernières orientations. M.le Maire donne lecture des modifications des statuts et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve.

**8°) 2013/12 Délibération stèle :** M.le Maire explique que M.GROS Jean-Michel a confectionné une stèle pour Kéloïs (l'enfant décédé sur notre commune) pour une valeur de 400€. Celui-ci n'a pas souhaité que la somme lui soit reversée. Il a demandé que le montant soit affecté à la Caisse des Ecoles. Les membres, à l'unanimité, acceptent que les dons soient versés à la Commune. Puis une subvention sera attribuée de la commune à la Caisse des Ecoles d'un montant de 400€.

**9°) 2013/13 Délibération "Diagnostic Accessibilité" :** (Convention constitutive d'un groupement de commandes.)

M.le Maire donne lecture de celle-ci. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **\*DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics de voirie et des espaces publics ainsi que "accessibilité" ERP.

constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement de commandes **\* ADOPTE** la convention **\* AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision **\*DESIGNE** M.COUSIN

Gilles et M.DECLINCHAMP Frédéric en qualité de référents.

**10°) Convention groupement commande "diagnostic accessibilité" :** Les membres, à l'unanimité, donnent l'accord à M.le Maire de signer la convention.

**11°)BGAT Devis Maîtrise d'Ouvrage pour travaux voirie communale** :M.le Maire expose les différents devis concernant la maîtrise d'ouvrage pour travaux voirie communale.

**Devis n°D240113** concernant l'estimation des travaux pour un montant de 1800€HT soit 2152.80€TTC. Les rues concernées VC n°6 des Longes Raies, VC n° 123 dit Allée de Noslon, VCn°130 de Noslon à Saint Denis les Sens , VC n°5 de la Voie d'Evry, Place du 19 mars 1962 et Rue des Tilleuls.

**Devis n°D250113 concernant l'assistance apportée au Maître d'Ouvrage** pour la passation du contrat de travaux (ACT): élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises(DCE) pour 1200€ HT soit 1435.20€TTC.

**Devis n°D260113 concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage** : situations travaux/certificats de paiement pour 900€HT soit 1076.40€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces 3 devis et autorise M.le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux.

## **12°)DIVERS**

\***BGAT** : Estimation des travaux. M.le maire lit les différents devis.

\***Courrier d'une administrée**: M.le Maire donne lecture du courrier de celle-ci adressé à la Commission d'information.

Cette commission décide personnellement de répondre aux différentes interrogations posées par écrit.

\***Bilan CNAS**:(Centre National d'Action Sociale: Comité d'entreprises des agents): Le constat est fait que certains agents bénéficient pleinement des avantages.

\***Aménagement du taux horaire école**: M.DECLINCHAMP Frédéric expose le compte rendu de la réunion sur les rythmes scolaires. Une décision des élus devra être prise pour le 9 mars 2013.De ce fait le sujet sera présent lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le vendredi 8 mars 2013.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h 30.**